



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 juillet 2019
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#)

Note verbale datée du 15 juillet 2019, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#) et a l'honneur de lui présenter le rapport à mi-parcours de la Roumanie, en application du paragraphe 8 de la résolution [2397 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 15 juillet 2019 adressée
au Président du Comité par la Mission permanente
de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la Roumanie sur l'application du paragraphe 8
de la résolution [2397 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité**

La Roumanie n'accueille pas sur son territoire des ressortissants de la République populaire démocratique de Corée qui sont visés par l'obligation de rapatriement énoncée au paragraphe 8 de la résolution [2397 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.
